

**COMMUNE DE PRISSE****PASSAGE EN COMMUNE DU GEOMETRE DU CADASTRE**

M CENAC Géomètre du Cadastre

Interviendra sur le territoire communal entre le 14 NOVEMBRE

et le 17 NOVEMBRE 2017

pour y réaliser les travaux nécessaires à la mise à jour des plans

Cette personne aisément identifiable par le port d'une chasuble jaune siglée CADASTRE est munie d'une carte professionnelle ainsi que d'une copie de l'arrêté préfectoral dont l'article 2 stipule :

Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes du département de Saône et Loire pour les travaux de conservation cadastrale et ceux liés aux contentieux de rénovation.

Le Maire

